

Préparer un mariage / PACS

Acte de mariage

Gratuite, la demande est à effectuer auprès de la Mairie du lieu de mariage.

Pour une démarche directement auprès de la mairie ou par courrier, merci de nous communiquer :

- > Les noms et prénoms des mariés ;
- > La date du mariage.

Un courrier vous sera envoyé par la voie postale.

Faire la demande en ligne

Identité des mariés

Nom du demandeur *(obligatoire)*

Nom du marié *(obligatoire)*

Prénoms du marié *(obligatoire)*

Nom de la mariée *(obligatoire)*

Prénoms de la mariée *(obligatoire)*

Date de mariage *(obligatoire)*

Informations pratiques

Adresse postale (pour l'envoi de l'acte)

Code Postal *(obligatoire)*

Ville *(obligatoire)*

NOMBRE D'ACTES DÉSIRÉS *(obligatoire)*

1

2

3

4

5

Adresse e-mail *(obligatoire)*

Autres informations

CGU

J'accepte les conditions générales d'utilisation [Cliquez ici pour consulter la politique de gestion des données personnelles.](#)

> *(obligatoire)*

✓ **ÉTAPE SUIVANTE**


PACS

Le dossier est à retirer à la mairie du domicile. Une date sera ainsi fixée.



**HOTEL DE VILLE DE
SAINT-LYPHARD**

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

 02 40 91 41 08

